

FSA ULAVAL

NOTRE MONDE EST — AFFAIRES

Mémoire – Audit interne ©

Par Mélanie Roussy, PhD, ASC, CPA

Professeure titulaire, École de comptabilité

OBJECTIFS

- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance de l'ensemble des organisations formant l'administration publique et parapublique du Québec en apportant un éclairage académique à la Commission au regard de l'audit interne.
- Permettre au grand public de mieux comprendre ce qu'est l'audit interne et ce à quoi il sert dans les organisations.

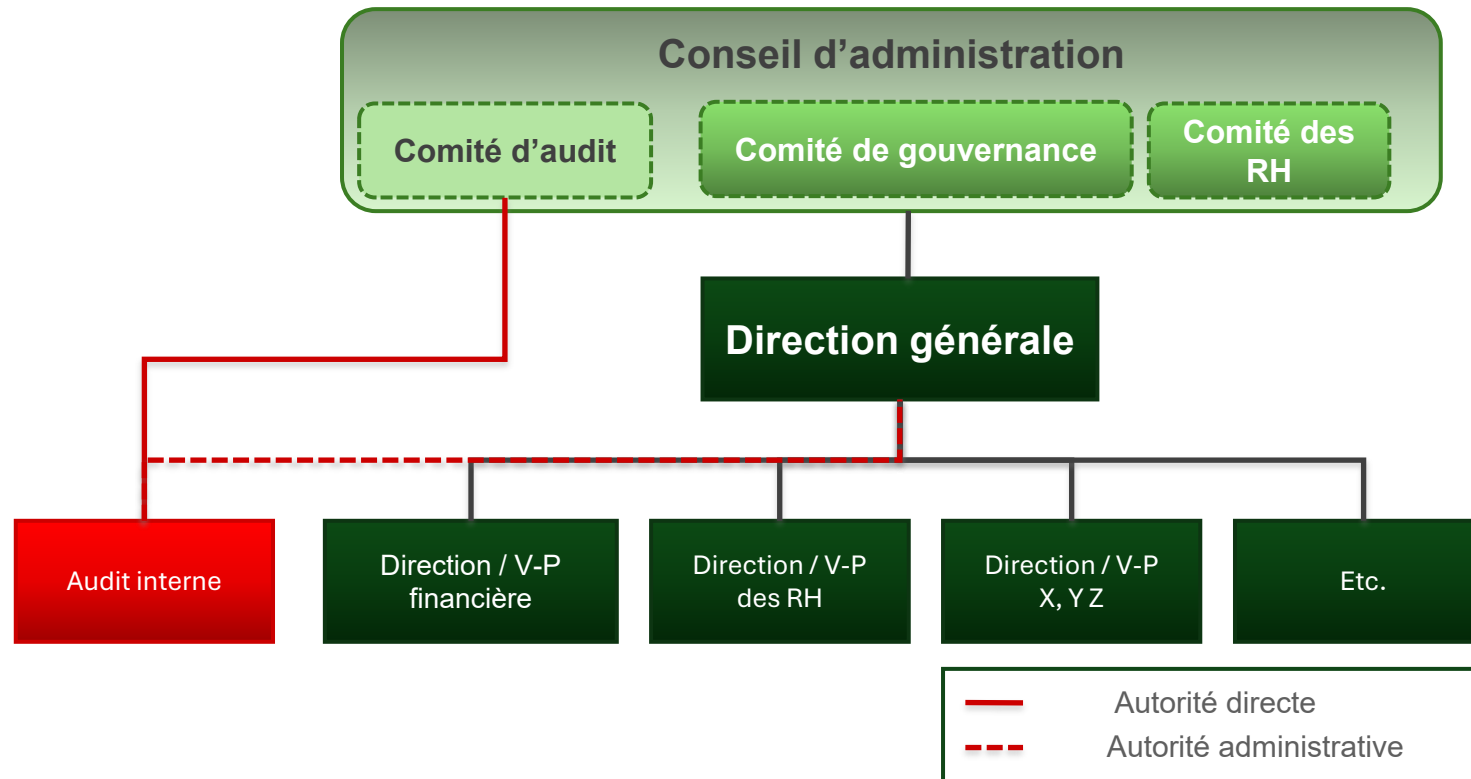
FONDEMENTS DE L'AUDIT INTERNE

- L'audit interne est une fonction située dans l'organisation et dont la mission est de fournir de l'assurance à la gouvernance et de contribuer à l'optimisation de la performance organisationnelle en matière de gestion des risques (financiers et non financiers) et de contrôle.
- Il conduit des mandats avec ou sans assurance et rend compte au comité d'audit (autorité directe) et à la direction générale (autorité administrative).
- Son périmètre d'intervention se limite aux processus internes de l'organisation.

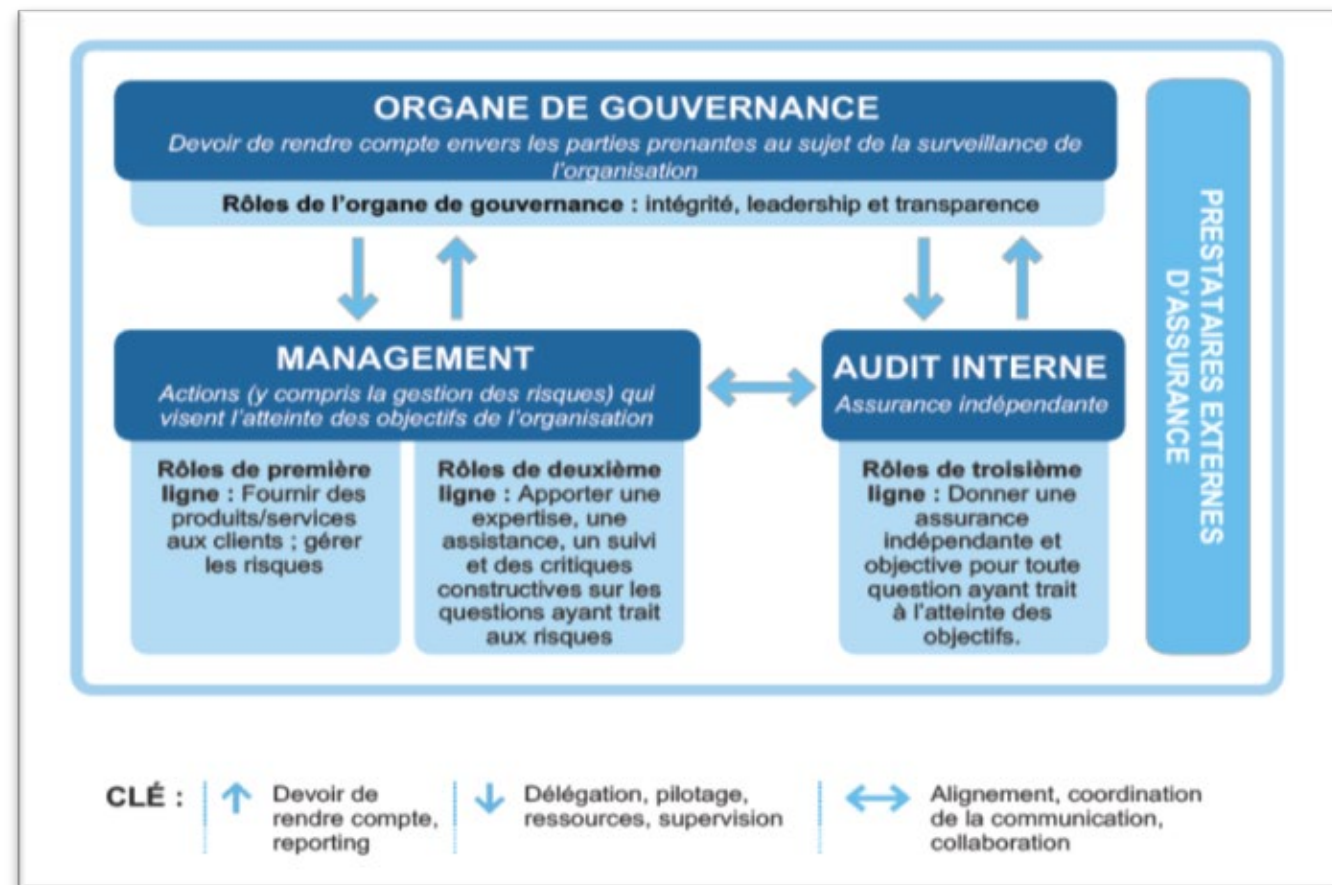
FONDEMENTS DE L'AUDIT INTERNE

- Les principaux facteurs de succès de l'audit interne sont :
 - la qualité du comité d'audit;
 - l'indépendance de la fonction et l'objectivité de ses auditeurs;
 - le caractère adéquat (compétence) et suffisant des ressources qui lui sont octroyées;
 - les types de mandats réalisés et le caractère stratégique des processus audités;
 - la rigueur du travail réalisé et la pertinence des constats et recommandations;
 - la légitimité de l'audit interne dans l'organisation.

POSITIONNEMENT ORGANISATIONNEL ET LIENS D'AUTORITÉS DE L'AUDIT INTERNE



LE MODÈLE DES 3 LIGNES DE MAITRISE DES RISQUES



Source: The IIA (2020)

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE

- La gestion des risques est étroitement liée à la stratégie et à la performance.
- C'est est un ensemble de processus et d'activités permettant à la direction de remplir efficacement son rôle sachant que les risques qui peuvent empêcher l'organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels (financiers et non financiers) et/ou d'optimiser sa performance sont:
 - (i) connus
 - et
 - (ii) maîtrisés à un niveau jugé acceptable par les instances de gouvernance et de direction.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE

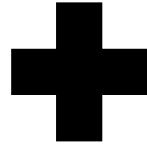
- Le contrôle peut être défini comme un ensemble de moyens et d'activités enchâssé dans les processus de gestion des risques. Il vise la maîtrise des risques et doit permettre à l'organisation d'être suffisamment agile pour saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.
- L'environnement de contrôle (ensemble des normes, processus et structures formelles et informelles constituant le socle de la mise en œuvre du contrôle dans les organisations) est tributaire de la volonté sincère et de l'engagement des instances de gouvernance et de direction à mettre en place et à promouvoir une culture d'intégrité et de contrôle au sein des organisations.
- Les lacunes du contrôle augmentent ou créent l'opportunité de fraude interne.

COSO ET COSO ERM

DEUX RÉFÉRENTIELS FORMANT UN TOUT COMPLÉMENTAIRE



COSO (2013)



COSO ERM (2017)

LIER LA GDR ET LE CONTRÔLE

- à la mission, à la vision et aux valeurs
 - à la stratégie globale et aux objectifs de performance
 - à la mesure et à l'amélioration de la performance
-
- D'UNE POSTURE DÉFENSIVE À UNE POSTURE OFFENSIVE
 - APPROCHE VISUELLEMENT PLUS DYNAMIQUE
 - UNE RÉPONSE DIRECTE AUX CRITIQUES DU COSO

COSO ERM (2017)



PISTES D'AMÉLIORATION À EXPLORER

Il pourrait être intéressant de :

- suggérer une **bonification des compétences explicitement requises des membres du comité d'audit** directement dans la LGSE;
- s'assurer de **former** correctement les administrateurs membres du comité d'audit au moment de leur **nomination (et en continu par la suite)** et de veiller à ce qu'ils maîtrisent les bases en gouvernance, en gestion des risques et en contrôle;
- sensibiliser et responsabiliser encore davantage les administrateurs et la direction générale quant à **l'importance de la gestion des risques et du contrôle dans l'organisation**, et plus particulièrement pour ce qui est des projets majeurs;

PISTES D'AMÉLIORATION À EXPLORER

Il pourrait être intéressant de (suite):

- optimiser l'utilisation de l'audit interne **en exigeant un mandat d'audit en continu ciblant les principaux risques dans le cadre des projets majeurs;**
- s'assurer de **rendre obligatoire** le positionnement de la FAI « suggéré » dans les NIAI (2024) dans toutes les organisations du secteur public et parapublic;
- **étendre la portée de l'acte réservé des CPAs** dans la Loi des comptables professionnels agréés (C-48.1, Section III, Article 4).

Loi sur les comptables
professionnels agréés
(Chapitre C-48.1)

SECTION III

EXERCICE DE LA PROFESSION

« 4. L'exercice de la profession de comptable professionnel agréé consiste, à l'égard des activités économiques et du patrimoine d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation, sous l'aspect de la comptabilité, du management, de la finance ou de la fiscalité:

- 1° à recueillir et à organiser l'information financière et non financière, à l'analyser, à l'évaluer, à en attester de la conformité ou à la certifier, à la communiquer et à donner des conseils à son sujet;
- 2° à élaborer, à évaluer, à attester de la conformité ou à certifier des politiques, procédures, processus et contrôles liés à la gouvernance, à la stratégie, à la gestion des risques, à les mettre en oeuvre et à donner des conseils à leur sujet.

Ces activités professionnelles ont pour but d'optimiser la performance, la rentabilité et la croissance du patrimoine d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation, de favoriser une saine gouvernance ou la reddition de comptes ou d'accroître la fiabilité de l'information.

SECTION III

EXERCICE DE LA PROFESSION

(Suite)

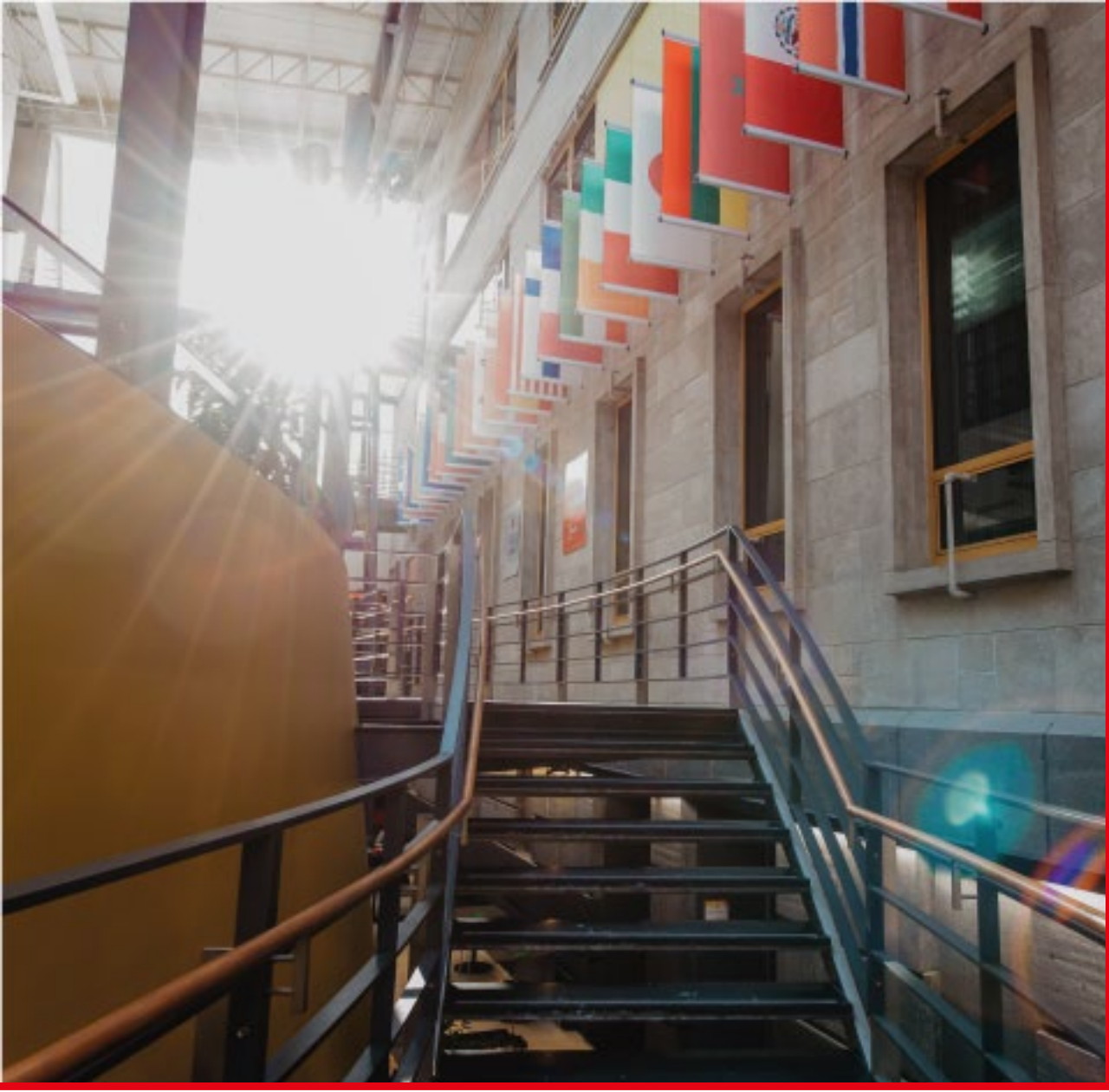
Dans le cadre de l'exercice de la profession, **l'activité professionnelle réservée au comptable professionnel agréé est la comptabilité publique**. Cette activité consiste à:

- 1° **exprimer une opinion** visant à donner un niveau d'assurance **à un état financier ou à toute partie de celui-ci, ou à toute autre information liée à cet état financier**; il s'agit de la mission de certification, soit la mission d'audit et la mission d'examen ainsi que l'émission de rapports spéciaux;
- 2° émettre toute forme d'attestation, de déclaration ou d'opinion sur des informations liées à un état financier ou à toute partie de celui-ci, ou sur l'application de procédés d'audit spécifiés à l'égard des informations financières, autres que des états financiers, **qui ne sont pas destinés exclusivement à des fins d'administration interne**;
- 3° effectuer une mission de compilation **qui n'est pas destinée exclusivement à des fins d'administration interne**. [...] »

EN TERMINANT...

Attention!

- Prendre en considération les risques d'induire des comportements « dysfonctionnels » associés aux phénomènes de:
 - **l'illusion de confort**
 - ***Public secrecy***
- Implique de tenir compte des impacts contreproductifs de certaines mesures d'amélioration potentielles qui pourraient avoir comme effet « d'externaliser » l'audit interne; ce qui n'est pas souhaitable à mon avis.



FSA ULAVAL

NOTRE MONDE EST — AFFAIRES

PRME
SIGNATORY MEMBER

